

Source: Archives Nationales de Québec

Source: Cahier d'intendance No 2

Folio no: 575-576 et 577

Comté: Argenteuil

Coordonnées : 0-4770

Sujet: Deux titres successifs de la Seigneurie d'Argenteuil.

Résumé: Promesse de l'Intendant Jacques Duchesneau de concéder au sieur D'ailleboust Demuceaux le fief et Seigneurie d'Argenteuil, le 7-6-1680.

Promesse du Gouverneur Général et Intendant de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac, de concéder au sieur D'ailleboust Demuceau le fief et Seigneurie d'Argenteuil, le 15-6-1682.

N 97

Ccinq cent Soixante quinze

Titres ou fief

ff

Dailleboust

Jacques du chesneau

Ladite veuve dailleboust
d'argenteuil

Chevallier conseiller du Roy en ses conseils Intendant
de la Justice police et finances en Canada et pais
de la France Septentrionnelle

Nous promettons au Sieur dailleboust Ecuyer
Sieur Demuceaux en cas quil plaise au Roy, agreer
que les terres au dessus de L'Isle de Montreal Soient
habituées ; de luy Conceder conjointement avec Monsieur
le gouverneur celles qui Se rencontreront au costé du
nord La Riviere dudit nord comprise, depuis le bas
du long Sault Jusques a deux lieües en descendant
du costé de Montreal avec les Isles, Islets et Battures
qui Se trouveront vis avis de ladite Eestendüe Sur quatre
lieües de proffondeur en droit de Justice fait a montreal
le Septieme Jour de Juin mil Six cent quatre vingt
Signé DuChesneau et plus Bas par Monseigneur
chevallier.

Nous comte de frontenac

conseiller du Roy en Ses Conseils gouverneur et Lieutenant
general pour Sa majesté en Canada et pais de la
nouvelle France,

Le Sieur Dailleboust Ecuyer Sieur de Muceaux
Nous ayant fait voir un Ecrit de Monsieur L'Intendant
par lequel il luy promet de luy conceder conjointement

avec Nous les terres qui Se Rencontreront au costé
du Nord la Riviere dudit Nord Comprise depuis le

Bas du long Sault Jusqu'à deux lieües en descendant
du coste de Montreal avec les Isles Islets et battures
qui Se trouveront vis avis de ladite Etendüe, Sur
quatre lieües de profondeur en droit de Justice ainsy
quil est porté par ledit Ecrit datté a montreal le
Sept Juin mil Six cent quatre vingt Signé
duChesneau et contresigné Chevallier

Nous Sous le bon plaisir de Sa Majesté avons
promis audit Sieur dailleboust de luy conceder conjointement
avec monsieur L'Intendant lesdites deux lieües de terre
du costé du Nord a commencer au Bas du long
Sault la Riviere du Nord y comprise en descendant
vers montreal Sur quatre lieües de profondeur
Ensemble les Isles Islets et Battures qui Se trouveront
dans L'Etendüe desdites deux lieües dont L'Isle
appellée Carion fait partie le tout en titre
de fief Seigneurie haute moyenne et Basse Justice
en cas quil Plaise a Sa majesté de permettre
que les terres qui Sont au dessus de l'Isle dudit
montreal Soient habituées fait a quebec le
quinzieme Juin mil Six cent quatre vingt deux
signé frontenac et plus Bas par Monseigneur Le
ChaSseur

Document issu des recherches de Madame Renée GAUTHIER, dont les aïeux résidaient dans la Seigneurie d'Argenteuil. Madame GAUTHIER a eu la grande patience de transcrire ce document et la grande gentillesse de m'autoriser à le mettre en ligne, sur www.comte-argenteuil.com, afin qu'il puisse être accessible à tous.